

- 5 Il se soumet à un sondage de satisfaction de sa clientèle réalisé par une firme spécialisée.
- 6 Il est en mesure de fournir une soumission et un contrat en bonne et due forme afin de vous protéger et couvrir toutes les parties de votre entente.
- 7 Il vous fournit un échéancier des travaux clair et bien défini afin de vous permettre d'avoir l'esprit tranquille.
- 8 Il est en mesure d'offrir des modes de financement efficaces pour vos projets grâce à un partenariat avec Desjardins et leur financement Accord D.
- 9 Il est en mesure de vous offrir un service de médiation gratuit offert par l'Office de la protection du consommateur.
- 10 Il est membre de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ).

Pour un entrepreneur **Certifié APCHQ**, rendez-vous sur trouverunentrepreneur.com



CER-319 (2019-01) 10545



Choisissez un entrepreneur Certifié APCHQ!





Pourquoi choisir un entrepreneur Certifié APCHQ?

L'entrepreneur Certifié APCHQ est reconnu pour son expérience, ses compétences et la qualité de son service à la clientèle.

Il suit un programme de formation continue et applique des règles qui correspondent aux meilleures pratiques en construction.

- 1** Il détient une licence en règle de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et n'encourage pas le travail au noir.
- 2** Il dispose d'un cautionnement de licence RBQ et d'une assurance responsabilité pour couvrir ses obligations civiles envers vous et votre famille.
- 3** Il bénéficie de formations afin d'être au fait des dernières réglementations et ainsi répondre aux meilleurs standards de l'industrie.
- 4** Il a suivi une formation spécifique sur l'éthique professionnelle et sur le service à la clientèle et a été rigoureusement sélectionné selon différents critères de nature financière et en lien avec le service à la clientèle.



CERTIFIÉ
APCHQ